

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 28 AVRIL 2025**

**Objet : Offre de formation 2026-2030 – parcours de licences, double licences, licences professionnelles, DUT et Master.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de parcours ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la demande d'accréditation des parcours de l'offre de formation 2026-2030.

Après en avoir délibéré :

**Article 1:**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demandes d'accréditation de parcours de licence et double licence de l'offre de formation 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 13

Abstention : 1

**Article 2 :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demandes d'accréditation de parcours de licence professionnelle et DUT de l'offre de formation 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 13

Abstention : 1

**Article 3 :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demandes d'accréditation de parcours des masters de l'offre de formation 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 13

Abstentions : 2

Nanterre, le 28 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 28 AVRIL 2025**

**Objet : Offre de formation 2026-2030 - éléments de cadrage licence et master**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les éléments de cadrage proposés ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les éléments de cadrage licence et master.

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les éléments de cadrage licence pour la période 2026-2030

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1

**Article 2 :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les éléments de cadrage master pour la période 2026-2030, sous réserve des modifications des ratio ECTS maximum par UE demandés en séance.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 13

Abstentions : 1

Nanterre, le 28 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JELEVA

